

CONFÉRENCE DE PRESSE

Paris, le 24 novembre 2011

Didier Migaud, Premier président de la Cour des comptes, Catherine de Kersauson, présidente de la chambre régionale des comptes des Pays de la Loire et Jean-Marie Bertrand, rapporteur général, présentent le rapport sur :

LES SERVICES DEPARTEMENTAUX D'INCENDIE ET DE SECOURS

Jeudi 1er décembre 2011 à 14 h – Salle des conférences

Cour des comptes - 13, rue Cambon - Paris

Les SDIS sont un rouage essentiel de la politique de sécurité civile, qui est une politique partagée entre l'Etat et les collectivités territoriales, départements, communes et les intercommunalités

Cette politique, qui mobilise près de 250 000 sapeurs-pompiers dont 80 % de volontaires, a représenté une dépense de 4,74 Mds € en 2010, soit un coût de 79 € par habitant.

Ces dépenses, dont l'accroissement est mal maîtrisé, pèsent sur les collectivités locales, en particulier sur le département, alors même que leurs marges financières se réduisent.

En 2005, la Cour avait publié une insertion au rapport public annuel sur les premières années de la départementalisation des services d'incendie et de secours. Cette nouvelle enquête revient sur le sujet avec davantage de recul.

Outre les 50 SDIS contrôlés par les CRC, la Cour a contrôlé la « tutelle » exercée par la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) sur les SDIS, plusieurs préfectures ainsi que la brigade des sapeurs-pompiers de Paris et le bataillon des marins pompiers de Marseille.

Cette nouvelle enquête s'attache à mesurer l'économie des moyens mis en œuvre ainsi que la performance de la gestion des SDIS. Les relations des SDIS avec les autres acteurs du secours d'urgence à personne sont également examinées.

Contacts presse :

Dorine BREGMAN - Directrice de la communication - Tél : 01 42 98 98 09 - dbregman@ccomptes.fr

Denis GETTLIFFE - Responsable des relations presse - Tél : 01 42 98 55 77 - dgettliffe@ccomptes.fr